

Service de promotion de la santé en faveur des élèves

Affaire suivie par :
Madjid Aomar
Tél : 03 86 21 70 34
Mél : socialviolencesco@ac-dijon.fr
19 Place Saint-Exupéry
CS 70074
58 028 Nevers cedex

Nevers, le 1^{er} septembre 2025
L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'Éducation nationale de la Nièvre

à Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs
d'école

S/c de mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet PROTECTION DES MINEURS EN DANGER

La protection des mineurs en danger constitue un enjeu social essentiel et demeure toujours une question sensible et délicate.

De fait, l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs missions à des situations relevant du dispositif de protection de l'enfance.

Si d'une manière générale la loi consacre l'obligation de signaler à tous les citoyens, elle s'impose en premier lieu à l'égard des fonctionnaires de l'Éducation nationale en application de l'article 40 alinéa 2 du code de procédure pénale.

S'il vous revient de porter à la connaissance des autorités compétentes (Département, Parquet) les éléments de danger ou de suspicion de danger que vous êtes amenés à connaître dans le cadre de vos fonctions, la rédaction d'une information préoccupante et à plus forte raison d'un signalement justice, ne doit pas être banalisée.

Afin de remettre en mémoire d'utiles repères, d'indiquer les personnes ressources, les circuits institutionnels de transmissions indispensables à l'accomplissement de cette mission, je vous invite à prendre connaissance des procédures en vigueur dans le département (fiches réflexes 1^{er} degré) ainsi que la nouvelle fiche de signalement avec son adresse mail ad hoc Protection de l'enfance (mail : protection-enfance58@ac-dijon.fr).

Toutes ces informations sont accessibles sur le site de la DSDEN58 à l'onglet « Être élève en Nièvre » et « Le service social ».

Je connais l'engagement de chacun et chacune au quotidien pour contribuer à assurer une meilleure protection des enfants de notre département dans le respect de leurs droits et des droits de leurs familles.

Je vous remercie de votre vigilance et de votre investissement dans votre mission de protection de l'enfance.

**L'inspectrice d'académie,
Directrice académique des services
de l'Éducation nationale de la Nièvre**

Pascale NIQUET-PETIPAS